

Date de la convocation
18/09/2026

Date d'affichage de la convocation
18/09/2026

Nombre de membres
Afférents au conseil municipal : 19
En exercice : 19
Présents : 19

Votes
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Réf	2026/050
-----	----------

L'an 2026, le 25 septembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Malguénac, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire, Olivier GUÉGAN ;

Présent.e.s : M. GUÉGAN Olivier, Mme RESCOURIO Anne-Claire, M. GERACI Fabrice, Mme OLLIVIER Solène, M. LE GOUIC Jean Yves, Mme MAHO Jessie, M. JEGADO Nicolas, M. JAN Rodolphe, Mme PERROTIN Marie-Pierre, Mme AABI Delphine, M. LE BADEZET André, Mme LAURENT Delphine, M. POUILLAIN Thomas, M. DURAND Stanislas, Mme PETTON Lucile, LE MOING Jean-Jacques, M. CHAUVIRE Yann, Mme ROUZO LE GALLIARD Sylvie, Mme KERREC Gwenn.

Absent.e.s excusé.e.s :

Absent.e.s :

Secrétaire de séance :

Objet de la délibération : SUBVENTION APEL SAINTE BERNADETTE

En début d'année, les associations de parents d'élèves des 2 écoles malguénacoises ont pris la décision d'organiser conjointement la fête de la musique 2026. Un budget maximal de 3 000 euros avait été alloué par la municipalité, les factures devant être mandatées par la commune. Finalement les factures ayant été réglées intégralement par l'APEL de l'école privée, il est proposé de verser une subvention exceptionnelle équivalente aux dépenses réalisées pour l'organisation de la fête de la musique 2026.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident :

- **d'ACCORDER** à l'APPEL Sainte Bernadette une subvention exceptionnelle correspondant aux factures dédiées à l'organisation de la fête dans la limite des 3 000 euros.

Pour copie conforme.

Le Maire,



Envoyé en préfecture le 02/10/2026

Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le

ID : 056-215601253-20260925-2026_050-DE